

CPR – 231215

UNIVERSITÉ DE MONCTON

COMITÉ DES PROGRAMMES DU 1^{ER} CYCLE

Réunion du 15 décembre 2023

Suivant la réunion conjointe

À distance – Microsoft Teams

PRÉSENCES :

Mohamed Lamine Fayçal Bellaredj
Samuel Blanchard
Francis Bourgoïn
Olivier Clarisse
Pierre Philippe Ferguson
Thomas Hodd
Lauriane Laforge
Monique Levesque
Justin-Cédric Maalouf

Monica McGraw
Sylvie Morin
Gérard Poitras
Xavier Robichaud
Gilles Roy, président
Simon Thériault
Jean-François Thibault
Stéphanie Wheaton, secrétaire

PERSONNES EXCUSÉES :

Bruno Gélinas-Faucher
Dibi Jean Baptiste Koffi
Gabrielle Lanctot

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 14 h 22.

Avant de procéder à l'adoption de l'ordre du jour, il est noté que la rencontre a lieu pendant la période des examens, ce qui devrait être évité pour encourager la participation des personnes étudiantes, ainsi que des membres du personnel enseignant.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R : 01-CPR231215

Olivier Clarisse, appuyé de Simon Thériault, propose :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté ».

Vote sur R01

Unanime

Adoptée

3. CORRESPONDANCE

3.1 Modification à la terminologie des objectifs de cours, F. Bourgoïn

Le Comité fait une première lecture de la lettre de Monsieur Bourgoïn, qui propose de remplacer le terme « objectifs d'apprentissage » avec « résultats d'apprentissages » dans les descriptions de cours. L'actualisation de la terminologie serait mieux enlignée avec la rédaction actuelle que nous faisons dans la section « objectifs de cours » figurant aux formulaires du CPR ainsi qu'au Répertoire de cours.

La CESPM privilégie la nouvelle terminologie dans son cadre d'assurance de la qualité et, il y a quelques années, la Réunion des vice-doyennes et vice-doyens (RVD) s'était dit favorable à celle-ci.

Le changement exigerait une révision d'une vingtaine de rubriques aux règlements universitaires, des changements de libellés au Répertoire et une actualisation de contenu au site internet.

Le dossier sera remis à l'ordre du jour de la prochaine rencontre, en guise de décision.

4. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

4.1 DU CPR-CPS231027

R : 02-CPR-231215

Lauriane Laforge, appuyée de Francis Bourgoïn, propose :

« Que le procès-verbal du CPR-CPS231027 soit approuvé tel que présenté ».

Vote sur R02

Unanime

Adoptée

4.2 DU CPR-231013/27

R : 03-CPR-231215

Olivier Clarisse, appuyé de Sylvie Morin, propose :

« Que le procès-verbal du CPR-CPS231027 soit approuvé tel que présenté ».

Vote sur R-03

Unanime

Adoptée

5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-221003

5.1 Modification au Baccalauréat en sciences de Kinésiologie

Lors de la rencontre du CPR-231027, les membres avaient des réserves au sujet de la soumission d'un casier judiciaire comme nouvelle exigence de maintien en 2^e année du programme. La direction de l'École de kinésiologie a envoyé une lettre au CPR pour adresser leur questionnement, mais les membres aimeraient avoir davantage de précisions sur le moment auquel les personnes étudiantes auront à entrer en contact avec des personnes vulnérables et si le cours ou le stage en question est obligatoire au programme.

La direction de l'école sera invitée à répondre aux questions des membres lors de la prochaine rencontre.

6. AFFAIRES DÉCOULANT DU CPR-230403

6.1 Création du B. ès arts en mieux-être et abolition du B.A. (majeure en études familiales)

Le président fait un retour sur le dossier, qui émane de la Planification académique de 2016. À l'époque, les programmes en études familiales avaient été identifiés comme étant à redéfinir ou abolir. Le projet de création du B. ès arts en mieux-être et d'abolition du B.A. (majeure études familiales) fut analysé par le CPR lors de sa rencontre du 3 avril 2023. À ce moment-là, les membres avaient soulevé un nombre de points sur lesquels ils souhaitaient avoir plus de détails, notamment, sur les débouchés du programme, les possibilités de collaboration interdisciplinaire, la réelle profondeur de la redéfinition du programme et autres.

La correspondance reçue par le CPR en octobre 2023 n'a pas été suffisante pour répondre aux préoccupations des membres. De plus, la nouvelle structure des sous-comités du Sénat limite le rôle du Comité des programmes envers l'approbation d'une création de programme avec incidence financière.

Le président communiquera avec les porteurs du dossier afin de proposer une nouvelle démarche pour le projet.

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU CPR-CPS231027

7.1 Répertoire de cours

La Registraire présente une version ajustée du projet de modification du calendrier de préparation du Répertoire.

R : 04-CPR-231215

Monique Levesque, appuyée de Jean-François Thibault, propose :

« Que le CPR recommande au Registrariat d'adopter un nouveau calendrier de préparation du répertoire, afin que la publication de février reflète l'offre de cours et de programmes en vigueur à l'automne de la même année calendrier. »

Vote sur R04 Unanime Adoptée

R : 05-CPR-231215

Jean-François Thibault, appuyé de Simon Thériault, propose :

« Que le CPR recommande au Registrariat d'adopter un nouveau calendrier de préparation du répertoire, afin que la publication de juillet permette la mise à jour d'informations n'ayant pas d'impact sur l'horaire de cours de l'année universitaire imminente, ainsi que la promotion de nouveautés en vue de l'année universitaire suivante. »

Vote sur R05 Unanime Adoptée

8. CRÉATION D'UN CERTIFICAT EN COMPÉTENCES RÉDACTIONNELLES AVANCÉES (doc.1 23-24)

Le président présente le projet, qui est un calque de la mineure en compétences rédactionnelles avancées, créée en 2022. Certains membres questionnent la faisabilité d'offrir le programme sur les trois campus, en absence de cours médiatisés. Les représentants de la FASS et des décanats des études des campus s'engagent à livrer un déploiement graduel du programme, avec l'aide de la Formation continue.

Une consultation sera effectuée auprès de la Secrétaire générale concernant la démarche pour confirmer le lieu d'offre.

R : 06-231215

Jean-François Thibault, appuyé de Olivier Clarisse, propose :

« Que le CPR accepte la création du certificat en compétences rédactionnelles avancées ».

Vote sur R06 Unanime Adoptée

9. PROCHAINE RÉUNION : 12 janvier 2024

10. CLÔTURE DE LA RÉUNION À 16 h 20.